

COMMUNICATIONS **OFFICIELLES**

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après. La reproduction même partielle de ces informations par des personnes ou des institutions externes à l'Organisation exige l'approbation préalable de la Direction du CERN.

VISAS FRANÇAIS

Le Gouvernement de la République française a décidé qu'un visa serait obligatoire pour les ressortissants de pays autres que ceux de la Communauté Economique Européenne et de la Suisse.

Les autorités françaises et le CERN examinent cette mesure.

En attendant, il est précisé aux membres du personnel concernés et à leurs familles que la décision du Gouvernement français ne leur est pas applicable.

Pour informations complémentaires, vous pouvez contacter les Relations avec les Pays-hôtes, tél. 5152.

Le Directeur de l'Administration

CARTES FRANÇAISES

Il est rappelé aux membres du personnel résidents en Suisse qu'ils sont tenus d'être en possession de l'Attestation de Fonctions – 'EF' (bleue) du Ministère des Affaires Etrangères pour justifier leur qualité de fonctionnaire international en France.

Divison du Personnel
Tél. 3238

FISCALITÉ SUISSE

Certains membres du personnel ont reçu de l'Administration fiscale du Canton de Genève une lettre-circulaire relative à la 'déduction des intérêts et des dettes hypothécaires'.

Il leur est suggéré de ne pas répondre. L'Administration est en contact avec les Services compétents et ne manquera pas, le moment venu, de communiquer les résultats de ces discussions aux membres du personnel.

Le Directeur de l'Administration

OFFICIAL **NEWS**

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading.

Reproduction of all or part of this information by persons or institutions external to the Organization requires the prior approval of the CERN management.

FRENCH VISAS

The Government of the French Republic has decided that nationals of countries other than those of the European Economic Community and Switzerland require a visa to enter France.

The French Authorities and CERN are considering these measures.

In the meantime, members of the personnel concerned and their families should note that the decision of the French Government does not apply to them.

For further information, please contact Relations with the Host States, extension 5152.

Director of Administration

FRENCH CARDS

Members of the personnel residing in Switzerland are reminded that they must be in possession of the 'Attestation de Fonctions' – 'EF' (blue) issued by the French Ministry of Foreign Affairs in order to prove their international status in France.

Personnel Division
Tel. 3238

SWISS TAXATION

Some members of the personnel have received from the Administration fiscale du Canton de Genève a letter concerning the deduction of mortgages and mortgage interest.

The Administration has contacted the Services concerned in order to discuss the matter. Members of the personnel will be informed of the outcome in due course; in the meantime, it is suggested that they do not reply.

Director of Administration